

OBSERVATOIRE - CAHIER N° IV

AIDE JURIDICTIONNELLE

SOMMAIRE

	pages
L'avocat : acteur incontournable de l'aide juridictionnelle	1
Point de vue : un outil d'analyse indispensable	2
Introduction	4
Synthèse	5
I .Activité judiciaire et aide juridictionnelle	8
I.1 - Activité des tribunaux de 1996 à 2004	8
I.2 - Admissions et aide juridictionnelle	9
I.3 - Répartition des missions par type de juridiction en 2005	12
II. Aspects démographiques	15
II.1 - Evolution du nombre des avocats concernés par l'AJ	15
II.2 - Répartition par classes selon le nombre de missions	19
II.3 - Profil des avocats pratiquant l'AJ	20
Répartition hommes/femmes	21
Répartition par ancienneté	24
Répartition par structure d'exercice	26
III. Aspects économiques et financiers	28
III. 1 - Evolution des dotations à l'AJ	28
III.2 - Répartition des sommes versées par juridiction par type d'aide, par juridiction	31
III.3 - Evolution des conditions d'admission	37
III.4 - Evolution du montant de l'unité de valeur	38
IV. Conclusion	40
Annexes	
Aide juridictionnelle - répartition en régions	43
Aide juridictionnelle - détail des missions et UV	46
Evolution des principaux indicateurs économiques	47
Fonctionnement	49
Glossaire	50
Remerciements	
Remerciements	

L'AVOCAT : ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE

LE DISPOSITIF DE L'AIDE JURIDIQUE ET EN PARTICULIER DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE ET DE L'ACCES AU DROIT, REPOSE SUR UN SYSTEME COMPLEXE QUI A ETE MIS EN PLACE AU 1^{ER} JANVIER 1992 EN SUBSTITUTION DE L'AIDE JUDICIAIRE. REVUE A DIFFERENTES REPRISES LA LOI A ETE PROGRESSIVEMENT ELARGIE A DE NOUVEAUX PANS DU DROIT. ALORS QUE S'ACCENTUE LA PRECARITE ECONOMIQUE D'UNE PARTIE DE LA POPULATION, QUE DE NOUVEAUX MOYENS D'INVESTIGATION PLUS PERFORMANTS SE DEVELOPPENT ET QUE SE MET EN PLACE PROGRESSIVEMENT LA LOLF (LOI ORGANIQUE AUX LOIS DE FINANCES) IMPOSANT UN CONTROLE BUDGETAIRE RIGOUREUX, LES LIMITES DU SYSTEME SEMBLENT ATTEINTES.

LES QUESTIONS ET INCERTITUDES SONT NOMBREUSES ; COMMENT ANTICIPER LES FRAIS DE JUSTICE ALORS QUE L'ACTION EN JUSTICE EST UNE ACTION DE DERNIER RECOURS QUE L'ON NE PLANIFIE PAS ? COMMENT, ALORS QUE LE RECOURS AUX EXPERTISES AUGMENTE, METTRE EN PLACE DES METHODES DE GESTION PERMETTANT UN PLUS GRAND CONTROLE DES DEPENSES PUBLIQUES CONFORMEMENT AUX NORMES EN USAGE DANS L'UNION EUROPEENNE ?

L'AVOCAT EST EN PREMIERE LIGNE DANS LE DISPOSITIF DE L'AIDE JURIDIQUE. AUSSI EN PREPARATION D'UNE EVENTUELLE REFORME, L'OBSERVATOIRE DANS SON QUATRIEME CAHIER STATISTIQUE S'EST ATTACHE A MIEUX CERNER LES TENANTS ET ABOUTISSANTS DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE ET A MIEUX APPREHENDER LES IMPACTS NOTAMMENT ECONOMIQUES COMPTE TENU DES VOLUMES DE MISSIONS ET DES SOMMES CONCERNEES.

ALAIN HOLLANDE

POINT DE VUE : UN OUTIL D'ANALYSE INDISPENSABLE

JE VOUDRAIS SALUER ICI LE ROLE ESSENTIEL DE L'OBSERVATOIRE DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX EN MATIERE D'ANALYSE DES STATISTIQUES.

EN EFFET, LE TRAVAIL ACCOMPLI PAR L'OBSERVATOIRE ET EN PARTICULIER MADAME PASCALE HONORAT, EST UN OUTIL PRECIEUX POUR LA COMMISSION ACCES AU DROIT QUE JE PRESIDE A NOUVEAU DEPUIS 2006.

IL Y A UNE QUINZAINE D'ANNEES LORSQUE NOUS AVONS PARTICIPE A LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE LOI SUR L'AIDE JURIDICTIONNELLE ET L'ACCES AU DROIT ET QUE NOUS AVONS, PAR EXEMPLE, ELABORE LES GRILLES DE L'ARTICLE 90 DETERMINANT LE NOMBRE D'UNITES DE VALEUR CORRESPONDANT A LA DEMIE HEURE ATTRIBUE ARBITRAIREMMENT PAR TYPE D'AFFAIRES, NOUS N'AVIONS PAS TOUS CES OUTILS.

NOUS PROCEDIONS PAR APPROXIMATIONS AU VU DE L'EXPERIENCE VECUE DES UNS ET DES AUTRES MAIS NOUS N'AVIONS PAS VRAIMENT DE PREUVES TANGIBLES DE CE QUE NOUS AVANCIIONS COMME ARGUMENTS AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS.

LA MISE EN PLACE PAR LES CARPA A ETE LONGUE ET DIFFICILE. L'UNCA, EN SA QUALITE D'ORGANISME TECHNIQUE, A PROGRESSIVEMENT RECUEILLI LES STATISTIQUES EN METTANT EN PLACE LES OUTILS, LES ELEMENTS ETANT DIFFICILEMENT EXPLOITABLES AU DEPART CAR PARCELLAIRES ET OPAQUES.

EN 2000, LORS D'UN PREMIER MANDAT, J'AVAIS PROCEDÉ AVEC BEAUCOUP DE DIFFICULTES A L'ANALYSE DES INFORMATIONS QUE J'AI RETRANSCRIT DANS NOS RAPPORTS.

AUJOURD'HUI, LA COLLABORATION ACTIVE DES DIFFERENTES INSTITUTIONS A PERMIS, GRACE AU TRAVAIL DE L'OBSERVATOIRE D'AVOIR DES INFORMATIONS FIABLES QUI CONSTITUENT UNE MINE DE RENSEIGNEMENTS ESSENTIELS POUR LA COMMISSION ACCES AU DROIT DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX ET POUR L'ENSEMBLE DE LA PROFESSION. LE RECUEIL DES DONNEES QUI MILITENT POUR LA TRANSPARENCE PERMET DE MIEUX CERNER LES DIFFICULTES QUI SONT LES NOTRES DANS L'EXERCICE POUR LES AVOCATS DE CE SERVICE PUBLIC ET REHABILITE NOTRE IMAGE DE MARQUE.

MERCI A TOUS.

BRIGITTE MARSIGNY
PRESIDENTE DE LA COMMISSION ACCES AU DROIT